T.N.-O.
# Franc parler
Territoire et autonomie gouvernementale
Décembre 2001

## La Première nation de Salt River vote sur un accord de règlement

« Après des années de négociations, je suis heureux de présenter cette offre d'accord définitif à nos membres afin qu'ils l'évaluent et en arrivent éventuellement à une décision finale », a déclaré le chef de la Première nation de Salt River, Jim Schaefer.

Les négociateurs de la Première nation de Salt River (PNSR), du Canada et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) ont paraphé en novembre un accord définitif de règlement sur les droits fonciers issus de traités. C'est du 20 au 22 décembre 2001 que les membres de la bande de la Première nation de Salt River seront appelés à se prononcer sur cet accord de règlement.

L'accord de règlement prendra effet de façon définitive si la majorité des membres en âge de voter de la PNSR se rend aux urnes et vote en faveur de l'accord. De plus, l'accord devra être signé par le chef et les membres du conseil de la PNSR, par le ministre des Affaires autochtones des T.N.-O. et par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'accord de règlement vise à fournir des terres de réserve à la PNSR, afin de respecter les engagements pris dans le cadre du Traité no 8, signé en 1899. L'accord propose de mettre de côté environ 166 milles carrés de terres de réserve réparties en seize sites dans la ville de Fort Smith et ses environs et en quatre sites dans le parc national Wood Buffalo.

Si les membres de la bande de la Première nation de Salt River votent en faveur de l'accord en décembre, une cérémonie officielle de signature aura sans doute lieu au début du printemps.

*Jim Schaefer, chef de la Première nation de Salt River.*
Photo: Sharon Clarke /MAINC

## Progrès dans la mesure relative à la gouvernance

*La présidente de l'Association des femmes autochtones des T.N.-O., Liza Charlo Pieper, et Jennie Turner, directrice exécutive intérimaire de l'association, à la séance sur la gouvernance tenue dans le cadre de l'assemblée des femmes autochtones, en octobre.*
Photo : Caroline Dennill/MAINC

La première phase de la mesure « *Les collectivités d'abord : la gouvernance des Premières nations* » est maintenant terminée. Le Ministère, de concert avec ses partenaires des Premières nations, amorce la deuxième phase du processus, qui vise à analyser l'information recueillie au cours des centaines de séances d'information et de consultation tenues dans l'ensemble du Canada.

C'est en avril 2001 que Robert Nault, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), a lancé *Les collectivités d'abord*. Le but de cette mesure est de discuter, avec les dirigeants et les membres des Premières nations de partout au Canada, de façons possibles de mettre à jour la *Loi sur les Indiens* afin de renforcer la gouvernance des Premières nations, et de permettre aux Premières nations de mieux maîtriser la façon dont leurs collectivités sont gouvernées.

L'équipe régionale du MAINC a tenu des séances d'information dans de nombreuses collectivités dans les T.N. O. à l'été et à l'automne 2001. Des discussions ont eu lieu avec les Premières nations du Sahtu, du Deh Cho et de l'Akaitcho, les Gwich'in ainsi qu'avec la nation dénée, l'Association des femmes autochtones des T.N. O. et l'Association des agents financiers autochtones des T.N.-O. Des séances publiques ont aussi eu lieu à Yellowknife. Les idées et les suggestions provenant de ces sessions ont été transmises à Ottawa pour qu'on les examine. Des résumés sont affichés sur le site Web sur la gouvernance (www.fng-gpn.gc.ca).

L'information recueillie dans l'ensemble du pays servira à élaborer des options législatives à prendre en considération, conformément au concept de « gouvernance efficace ». Ces options pourront notamment couvrir les sujets d'intérêt général suivants :

1. le statut et la capacité juridiques;
2. l'élection des dirigeants et le droit de vote;
3. l'obligation de rendre des comptes aux membres des Premières nations.

La loi qui sera élaborée se veut une étape intermédiaire dans le cheminement vers l'autonomie gouvernementale. Elle aidera toutes les Premières nations qui ne sont pas encore signataires d'une entente sur l'autonomie gouvernementale, en créant un régime de gouvernance des Premières nations qui augmentera les capacités des bandes et rendra les conseils de bande davantage responsables envers leurs membres. Les Premières nations qui ont déjà conclu une entente définitive d'autonomie gouvernementale ne seront pas touchées par cette loi. Les Premières nations, comme tous les Canadiens, veulent des gouvernements ouverts et responsables. Le ministre Nault s'est engagé sans équivoque à faire participer les Premières nations le plus possible tout au long du processus.

Au cours des deux prochaines années, alors qu'on procédera à la phase finale, à l'adoption de la mesure législative et à l'élaboration des règlements connexes, les membres et les dirigeants des Premières nations auront d'autres occasions de faire valoir leurs opinions.

## Dans cette édition...

La Première nation de Salt River vote sur un accord de règlement

Progrès dans la mesure relative à la gouvernance

Accord d'autonomie gouvernementale du delta de Beaufort paraphé

Profil : Vince Teddy

Le saviez-vous?

Un regard rétrospectif sur l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in

Nôtre vision

Vous nous avez demandé...

Sur Internet

En réponse à vos questions...



Canada

# Accord d'autonomie gouvernementale du delta de Beaufort paraphé

L'autonomie gouvernementale est en voie de devenir une réalité pour les Gwich'in et les Inuvialuit de la région du delta de Beaufort. Le 3 octobre 2001, à Inuvik, leurs négociateurs et ceux du gouvernement du Canada et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont paraphé un accord de principe.

Il s'agit là d'une importante réussite, dont la philosophie est unique. C'est la première fois qu'un accord définit un modèle de gouvernement populaire régional qui représente à la fois les résidents autochtones et non autochtones d'une région. C'est aussi la première fois au Canada que deux groupes autochtones distincts, les Gwich'in et les Inuvialuit, s'unissent pour négocier un seul accord d'autonomie gouvernementale.

Leur partenariat reflète des buts communs aux Gwich'in et aux Inuvialuit, ainsi qu'un site géographique partagé. L'autonomie gouvernementale offre aux deux groupes la possibilité de renforcer leur culture et leurs collectivités, tout en leur procurant un environnement stable pour l'investissement et la croissance économique.

L'accord de principe définit un modèle de gouvernement où le gouvernement populaire et les gouvernements autochtones assumeront conjointement la coordination de la planification et de la prise de décisions. Ce modèle vise à rationaliser et à améliorer le mode de gouvernement. En outre, il rapprochera le pouvoir décisionnel des résidents du delta de Beaufort.

L'accord de principe comporte 29 chapitres qui décrivent les domaines au sein desquels les gouvernements du delta de Beaufort partageraient l'administration et les responsabilités ou assumeraient de nouvelles responsabilités. Ces domaines comprennent notamment la culture et la langue, l'éducation, le soutien du revenu, la santé, ainsi que les services à l'enfance et à la famille. Dans les collectivités comme dans les régions, on créerait des structures gouvernementales ou on restructurerait les gouvernements existants afin de prendre en charge les nouvelles responsabilités du gouvernement autonome.

Au moment où l'on a paraphé l'accord de principe, une grande partie du travail avait déjà été fait. La prochaine étape consiste pour les dirigeants de chacune des parties à approuver ce qui a été négocié jusqu'à présent. Lorsque toutes les parties auront approuvé l'accord de principe, une cérémonie de signature aura lieu pour célébrer les progrès accomplis. Les négociateurs retourneront ensuite à la table de négociations pour passer à l'étape suivante, en vue d'arriver à un accord final.

*Paraphe de l'accord de principe pour la région du delta de Beaufort, octobre 2001, (de gauche à droite): Lawrence Norbert, ancien négociateur des Gwich'in, Vince Teddy, négociateur des Inuvialuit, Fred Talen, négociateur en chef territorial, Bob Simpson, négociateur en chef des Gwich'in et des Inuvialuit, et Daniel Charbonneau, négociateur fédéral en chef. Photos : Gary Vanderhaden/MAINC*

Profil

# Vince Teddy

## négociateur pour la Inuvialuit Regional Corporation

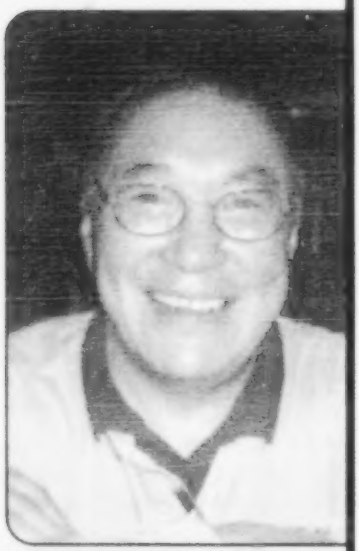

*Vince Teddy considère que l'autonomie gouvernementale dans la région du delta de Beaufort sera avantageuse tant pour les nuvialuit que pour les Gwich'in. Photo : SusanBeaumont/MAINC*

Le négociateur Vince Teddy tire un sentiment de satisfaction et d'accomplissement de la négociation sur l'autonomie gouvernementale au nom des Inuvialuit de la région du delta de Beaufort.

Vince Teddy est à la table de négociations depuis le début des négociations d'autonomie gouvernementale pour les Gwich'in et les Inuvialuit en 1996. Il a aussi participé aux négociations territoriales qui ont mené à la signature de la Convention définitive des Inuvialuit en 1984. Relever le défi de la négociation de l'autonomie gouvernementale a donc été une étape naturelle pour lui; arriver à un accord d'autonomie gouvernementale couronnerait le travail amorcé par le règlement des revendications territoriales des Inuvialuit.

L'Accord sur les revendications territoriales des Inuvialuit, en 1984, a été le premier accord global sur les revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest. Il a été signé bien avant qu'on ne commence à négocier l'autonomie gouvernementale au Canada. Il a toutefois ouvert la voie aux négociations actuelles en stipulant que « les Inuvialuit devront participer à toute restructuration d'un gouvernement populaire dans la région du delta de Beaufort et être traités d'une manière au moins aussi favorable que tout autre peuple autochtone de la région ».

Né à Aklavik et élevé dans une station du réseau DEW près de l'île Herschel, Vince Teddy a des racines bien ancrées dans le territoire. Toutefois, comme de nombreux Gwich'in et Inuvialuit, il s'est retrouvé coincé entre les cultures de deux mondes différents. Après avoir fait la plus grande partie de sa scolarité dans les pensionnats d'Inuvik et de Fort Smith, M. Teddy est retourné à Tuktoyaktuk au milieu des années 1970; il y habite toujours avec sa femme Ruth et leurs dix enfants.

Aujourd'hui, Vince Teddy croit que l'autonomie gouvernementale joue un rôle décisif pour nourrir et protéger les cultures et les traditions inuvialuites et gwich'ines.

« Je veux que notre peuple ait une place où il puisse aller et être servi dans sa propre culture et selon ses propres traditions, dit-il. Et je veux qu'il reconnaisse ce gouvernement comme émanant de lui-même. » C'est ce désir de voir la culture inuvialuite se perpétuer à travers ses enfants et les générations à venir qui nourrit son engagement envers son travail.

Après que les Gwich'in eurent réglé leur revendication territoriale en 1992, les deux groupes se sont réunis pour discuter d'autonomie gouvernementale et ont découvert qu'ils avaient beaucoup en commun. Aux yeux des Inuvialuit comme des Gwich'in, l'autonomie gouvernementale offre l'espoir de renforcer leur langue et leur culture.

L'accord de principe paraphé en octobre définit une forme de gouvernement populaire où les Inuvialuit comme les Gwich'in se verraient garantir un rôle décisionnel. Il définit aussi un gouvernement gwich'in et un gouvernement inuvialuit assumant les responsabilités relatives à leurs propres membres. Ce gouvernement serait conçu, du moins en partie, par les Inuvialuit et les Gwich'in eux-mêmes.

**Le gouvernement inuvialuit défini dans l'accord de principe offrirait au peuple inuvialuit la possibilité de se gouverner lui-même dans les domaines qui sont au cœur de sa société, de son identité, de sa culture et de son mode de vie.**

« Maintenant que l'accord de principe a été paraphé et est en voie d'être signé, l'autonomie gouvernementale n'est plus seulement une vision lointaine », dit Vince Teddy. Il a hâte que se tiennent les ateliers où les gens s'engageront « à bâtir leur constitution à partir de la base, à partir de leur propre histoire. »

« Historiquement, les Inuvialuit n'avaient pas d'écrits. Leurs connaissances et leurs traditions étaient transmises oralement de génération en génération. La constitution qui sera élaborée pour le gouvernement inuvialuit sera le fondement de la description écrite des façons de faire traditionnelles qui ont toujours eu cours. »

Vince Teddy est fier du partenariat spécial qui unit les Gwich'in et les Inuvialuit pour la négociation d'un seul accord d'autonomie gouvernementale.

« Nous avons joué d'audace en nous lançant ensemble dans cette entreprise, dit-il. Tout le monde voit la région du delta de Beaufort comme celle de deux peuples, les Gwich'in et les Inuvialuit. Cet accord profitera aux deux groupes, sans compromettre la langue ou les traditions d'aucun des groupes. »

Vince Teddy reconnaît les efforts des autres membres de l'équipe de négociation. « J'aimerais féliciter notre négociateur en chef, Bob Simpson, et le négociateur des Gwich'in, Lawrence Norbert, pour leur engagement et leur persévérance dans ces négociations », ajoute-t-il.

# Le saviez-vous?

Il y a déjà presque 10 ans que *l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in* a été signée. En effet, elle a été signée le 22 avril 1992 et est entrée en vigueur le 22 décembre 1992.

Lorsque l'entente a été signée, les Gwich'in, le Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest lui ont adjoint un plan de mise en œuvre de dix ans. Ce premier plan expirera dans un an, soit le 22 décembre 2002.

*Signature de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (de gauche à droite) : Willard Hagen, ancien président du conseil tribal Gwich'in, Tom Siddon, ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et Nellie Cournoyea, ancienne première ministre des Territoires du Nord-Ouest.*
Photo : Northern News Services Limited

Ce plan de mise en œuvre est important car il assure l'exécution de l'entente sur les revendications territoriales. Le plan attribue des responsabilités aux gouvernements fédéral et territorial, aux nouveaux conseils de gestion créés en vertu de *l'entente et au Conseil tribal gwich'in*. Le plan définit aussi le niveau de financement qu'assumera le Canada et établit un calendrier du travail à accomplir.

Le Canada, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les Gwich'in ont récemment entrepris un examen exhaustif du plan de mise en œuvre et sont actuellement en train d'en négocier un nouveau pour la prochaine période. Les parties espèrent que le nouveau plan sera achevé d'ici juin 2002.

### Un regard rétrospectif sur l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in

- Les Gwich'in de la région du delta du Mackenzie ont été le premier groupe déné et métis à négocier une entente sur la revendication globale régionale dans les T.N.-O.
- Les Gwich'in possèdent 22 321 kilomètres carrés de territoire dans les T.N.-O. et 1 554 kilomètres carrés dans le Yukon.
- Les Gwich'in possèdent des droits d'exploitation du sous-sol (droits miniers) sur 6 158 kilomètres carrés de territoire.

## Q. Que veut-on dire quand on dit que les négociateurs « paraphent » un accord ?

**R.** Les négociateurs « paraphent » un accord lorsqu'ils sont prêts à présenter le résultat de leurs négociations à l'examen des parties qu'ils représentent. On procède ensuite à la ratification, où chaque partie doit approuver l'accord. L'accord devient définitif lorsqu'il est signé par le Chef et le Conseil, par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et par le Canada, et est ensuite mis en vigueur grâce à des mesures législatives.

**A.**

Avez vous des questions sur les négociations entourant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans les T.N.-O.? Veuillez vous contacter à l'adresse ci-dessous.

## Sur Internet

**Pour plus d'information, visitez les pages Web suivantes :**

Renseignements généraux sur les programmes et services du gouvernement du Canada :
**Page d'accueil du gouvernement du Canada:**
***www.gc.ca***

***Franc parler*** est aussi diffusé sur Internet en français et en anglais :
**Page d'accueil du MAINC :**
***www.ainc-inac.gc.ca/nt/pt/index_f.html***

Vous trouverez le texte de diverses ententes concernant les revendications à l'adresse suivante :
**Page du MAINC :**
***www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/index_f.html***

## NOTRE Vision

Le bureau du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de la région des Territoires du Nord-Ouest est un partenaire respecté de ce territoire vigoureux et sain.

- établir des liens efficaces avec les Autochtones caractérisés par le respect;
- créer des opportunités pour tous les résidants du Nord;
- exploiter les ressources de façon responsable dans des écosystèmes sains;
- nous assurer que ce sont les résidants de la région qui gèrent les ressources du Nord;
- établir des partenariats avec des gouvernements du Nord réceptifs et responsables;
- créer des initiatives nationales représentant les intérêts des résidants du Nord.

***Franc parler*** a pour but de diffuser de l'information générale sur différentes questions liées aux revendications territoriales et à l'autonomie gouvernementale. Il ne s'agit pas d'une publication à caractère légal.

***Vos questions et vos commentaires sont les bienvenus!***

Adressez-les à :

**Caroline Dennill ou Sue Beaumont**
**Communications MAINC**
**C.p. 1500**
**Yellowknife (T.N.-O.) X1A 2R3**
**Tél: (867) 669-2576**
**Fax: (867) 669-2715**
**courriel : dennillc@inac.gc.ca**
**beaumonts@inac.gc.ca**

Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2001
*http://www.ainc-inac.gc.ca*

QS-Y137-000-FF-A1
N° de catalogue R72-284/2000F
ISBN 0-662-84353-3

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada

Also available in English under the title ***Plain Talk.***